

COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 14/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: BAIL DE CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE 2024-2033 - 2023_DCM_07_01

Vu l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges types des chasses communales et intercommunales pour la Moselle ;

Vu le cahier des charges types des chasses communales ou intercommunales émis par le Directeur de la DDT de Moselle en date du 16 mai 2023 ;

Vu la délibération n°2023_DCM_06_02 du 31 août 2023 portant abandon du produit de la chasse communale au profit des propriétaires fonciers pour la période 2024-2033 ;

Vu le courrier de Monsieur Laurent SINGER, Président du Parc Animalier de Sainte Croix, en date du 22 août 2023 faisant part à Monsieur le Maire de son souhait de renouveler le bail de la chasse communale pour la période 2024-2033 par une convention de gré à gré ;

Vu le compte rendu de la Commission Communale Consultative de Chasse du 10 octobre 2023 ;

Considérant les différentes demandes de réserves et d'enclaves faites par les propriétaires fonciers ;

Considérant le dossier de candidature du Parc Animalier de Sainte Croix déposé le 30 septembre 2023 et réputé complet le 12 octobre 2023 ;

Monsieur le Maire fait part des déclarations qu'il a reçues en vue de la réservation du droit de chasse et des enclaves, ainsi que de la surface faisant l'objet de la location :

Nom du requérant	Surface de la réserve	Surface de l'Enclave
Jean-Bernard CORSYN, Domaine Les Bachats, 57810 RHODES	49ha 13a 31ca	
Pierre SINGER, 224A Rue de la Charmille, 57560 SAINT QUIRIN	71ha 91a 39ca	19ha 16a 17ca
Jean-Luc ELMERICH, Ferme de la Tour, 57810 RHODES	74ha 42a 73ca	1ha 18a 70ca
Gérard PIERSON, rue de l'Étang, 57810 RHODES	31ha 88a 38ca	3ha 51a 93ca
Eric JUNG, Ferme d'Albeschaux – 57810 FRBOURG	33ha 72a 29ca	
Office National des Forêts, 24 Route de Phalsbourg, 57810		5ha 43a 40ca

SARREBOURG		
TOTAL	261ha 04a 10ca	29ha 30a 20ca
SURFACE TOTALE DES RÉSERVES ET ENCLAVES		290ha 34a 30ca

Surface chassable

Surface du ban communal	Surfaces des enclaves et des réserves à déduire	Surface restante faisant l'objet de la location
499ha 33a 71ca	290ha 34a 30ca	208ha 99a 41ca

Ces demandes de réserves et d'enclaves ont été examinées par la commission communale consultative de la chasse dans sa séance du 10 octobre 2023. Celles-ci y a donné un avis favorable.

Mode de location

La commission communale consultative de la chasse a également examiné le dossier de candidature du Parc Animalier de Sainte Croix, ancien locataire, représenté par son Président Laurent SINGER, souhaitant renouveler le bail de chasse par une convention de gré à gré. Celle-ci y a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la commission communale consultative de la chasse du 10 octobre 2023 ainsi que des demandes de réserves du droit de chasse et des enclaves et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- donne son accord aux demandes de réserves et d'enclaves suivantes :

Nom du requérant	Surface de la réserve	Surface de l'Enclave
Jean-Bernard CORSYN, Domaine Les Bachats, 57810 RHODES	49ha 13a 31ca	
Pierre SINGER, 224A Rue de la Charmille, 57560 SAINT QUIRIN	71ha 91a 39ca	19ha 16a 17ca
Jean-Luc ELMERICH, Ferme de la Tour, 57810 RHODES	74ha 42a 73ca	1ha 18a 70ca
Gérard PIERSON, rue de l'Étang, 57810 RHODES	31ha 88a 38ca	3ha 51a 93ca
Eric JUNG, Ferme d'Albeschaux – 57810 FRBOURG	33ha 72a 29ca	
Office National des Forêts, 24 Route de Phalsbourg, 57810 SARREBOURG		5ha 43a 40ca
TOTAL	261ha 04a 10ca	29ha 30a 20ca
SURFACE TOTALE DES RÉSERVES ET ENCLAVES		290ha 34a 30ca

- fixe à 208ha 99ca 41ca la contenance des terrains à soumettre à la location ;
- propose la location en un seul lot ;

- se prononce favorablement pour la conclusion d'une convention de gré à gré avec l'ancien locataire, PARC ANIMALIER DE SAINTE CROIX, représenté par son Président Laurent SINGER, domicilié à Fribourg, pour un montant de 1900,00€
- décide d'inclure dans le cahier des charges la clause suivante : "En ce qui concerne le domaine chassable, il sera interdit de tirer dans un rayon de CINQUANTE mètres (50 m) autour des constructions habitables ainsi que le tir des oiseaux en vol dans un rayon de TROIS CENTS mètres (300 m) autour du Parc Animalier de Sainte Croix afin de préserver l'ensemble des espèces d'oiseaux qui y nichent ou qui transitent".

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDONOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 14/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ROUGE - 2023_DCM_07_02

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de désigner un estimateur de dégâts de gibiers rouges pour la période de chasse 2024-2033.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉSIGNE Monsieur Laurent DESALME, 2 Rue de la Laiterie, 57810 LANGUIMBERG estimateur de dégâts de gibiers rouges pour la période de chasse de 2024-2033.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 14/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES - 2023_DCM_07_03

Le Maire rappelle que :

- la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisé en 2015 et approuvée par délibération du conseil municipal du 18 juin 2015.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 5 531 mètres de voies communales.

- "les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à la voirie communale".

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE le classement dans la voirie communale de Rhodes du chemin rural dit Allée Maurice Barres d'une longueur de 340 mètres et de l'extrémité chemin rural dit Allée Collignon de Videlage de 126 mètres soit un total de 466 mètres. Ce qui ramène le total de la voirie communale de Rhodes à 5 997 mètres conforme au tableau joint à la délibération.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 14/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE FRIBOURG - 2023_DCM_07_04

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par la commune de Fribourg pour l'assurance complémentaire 2023 des sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de donner une subvention de 150 € à la commune de Fribourg pour l'assurance complémentaire des sapeurs-pompiers.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 14/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 1

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE - 2023_DCM_07_05

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Sybdicat d'Initiative de Rhodes à l'occation de la manifestation organisée le 8 juillet à Rhodes Fête de l'Eau 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de donner une subvention d'un montant de 5 300 € à l'association Syndicat d'Initiative.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 14/10/2023

11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "AMBITION MOSELLE - ESPACES NATURELLES SENSIBLES (ENS) - 2023_DCM_07_06

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Département de la Moselle a enrichi son dispositif Ambition Moselle par décision du 2 février 2023.

Ce dispositif est dédié à aider les collectivités à se repositionner activement sur la préservation et la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles de Moselle.

Le Maire expose le projet de conception de panneaux pédagogiques sur le sentier pédestre et la mise en place d'un observatoire. Il propose les devis suivants :

- la société **BATI RENO**v pour la construction de l'observatoire pour un montant de **22 228,00 € HT** ;
- la société **CRÉAPÉDA** pour la conception graphique des panneaux pédagogiques pour un montant de **9 300 € TTC** (TVA non applicable)
- la société **PIC -BOIS** pour la réalisation et impression des panneaux pédagogiques pour un montant de **13 661,70 € HT**

Le Maire souhaite faire une demande de subvention au Département de la Moselle dans le cadre du dispositif énoncé en introduction selon le plan de financement suivant :

Dépense	Montant	Recette & co-financier	Montant	Taux
Observatoire	22 228,00 €	Autofinancement communal	13 087,70 €	29 %
Conception des panneaux	9 300 €	Département de la Moselle	22 595 €	50 %
Réalisation et impression des panneaux	13 661,70 €	Fonds de concours CCSMS	9 507 €	21 %
TOTAL	45 189,70 €		45 189,70 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,



Adopte le projet selon le plan de financement annoncé.

Approuve les devis des sociétés **BATI RENO**v pour un montant de **22 228,00 € HT** ; **CRÉAPÉDA** pour un montant de **9 300 € TTC** (TVA non applicable), **PIC -BOIS** pour un montant de **13 661,70 € HT**
Sollicite une subvention du Département de la Moselle au titre du dispositif **AMBITION MOSELLE -ENS** dans le cadre du budget **2024**

S'engage à ne pas débiter les travaux avant la réception de la notification d'attribution de l'aide par l'Assemblée Départementale.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

 **Le Maire**
Jean-Luc RONDON


COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 14/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCSMS - 2023_DCM_07_07

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, au travers du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2026, la commune peut bénéficier d'un fonds de concours d'investissement de l'EPCI.

Le Maire expose le projet de conception de panneaux pédagogiques sur le sentier pédestre et la mise en place d'un observatoire. Il propose les devis suivants :

- la société **BATI RENOV** pour la construction de l'observatoire pour un montant de **22 228,00 € HT** ;
- la société **CRÉAPÉDA** pour la conception graphique des panneaux pédagogiques pour un montant de **9 300 € TTC** (TVA non applicable)
- la société **PIC -BOIS** pour la réalisation et impression des panneaux pédagogiques pour un montant de **13 661,70 € HT**

Le Maire souhaite solliciter le fonds de concours d'investissement auprès de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Montant	Recette & co-financier	Montant	Taux
Observatoire	22 228,00 €	Autofinancement communal	13 087,70 €	24 %
Conception des panneaux	9 300 €	Département de la Moselle	22 595 €	50 %
Réalisation et impression des panneaux	13 661,70 €	Fonds de concours CCSMS	9 507 €	26 %
TOTAL	45 189,70 €	TOTAL	45 189,70 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTE,

Adopte le projet selon le plan de financement annoncé.

Approuve les devis des sociétés **BATI RENOV** pour un montant de **22 228,00 € HT** ; **CRÉAPÉDA** pour un montant de **9 300 € TTC** (TVA non applicable), **PIC-BOIS** pour un montant de **13 661,70 € HT** ;

Sollicite le fonds de concours investissement à la CCSMS dans le cadre du budget **2024** ;

S'engage à ne pas débiter les travaux avant la réception de la notification d'attribution de l'aide par l'Assemblée Délibérante ;

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Luc Rondot", is written over the printed name.

COMMUNE DE RHODES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 14/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 10

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE MISSIONS INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE - 2023_DCM_07_08

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** des membres présent et représentés:

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- AUTORISE le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDON
[Handwritten signature]